

<b>RECYCLAGE PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISANT DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE TOUS TITRES D'HABILITATIONS BT et /ou HT</b>		
OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées</li> <li>- Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors des travaux électriques.</li> </ul>	Tout personnel chargé d'exécuter des opérations spéciales ou au voisinage des ouvrages électriques BT et/ou HT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être en possession de son titre d'habilitation.</li> <li>- Avoir son aptitude médicale</li> </ul>
<b>Le recyclage ne peut être entrepris et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature</b>		
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> : Groupe de 10 personnes maximum.		
<b>CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION</b> Selon Norme NF C 18-510		
THÉORIE		PRATIQUE
<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Retours d'expériences</b></li> <li><b>2. Mise à jour des connaissances en fonction</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des nouveaux documents parus,</li> <li>- des nouveaux matériels utilisés,</li> <li>- des évolutions de la réglementation en électricité.</li> </ul> </li> <li><b>3. Revue des difficultés d'application rencontrées par les personnes habilitées</b></li> <li><b>4. Rappel des fondamentaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- opérations électriques en BT,</li> <li>- opérations électriques en HT,</li> <li>- incendie dans les installations électriques.</li> </ul> </li> <li><b>5. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique et notions de premiers secours</b></li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux pratiques selon les titres d'habilitation à réaliser en entreprise de préférence ou en agence.</li> </ul>
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
11 heures / 1.5 jours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En entreprise</li> <li>- En centre</li> </ul>	Test théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.</p> <p><b>Pour les stages en entreprise</b> : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques.</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
A l'issue de la formation, si réussite à l'examen, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.	EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ...	

### Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire